

LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Le SNES, pour agir ensemble

Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des

points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.



Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqués reçoivent et sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html

Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions... Et être inscrit.e sur une liste de diffusion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU sur ces questions.

Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite.

Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline, dans toutes les disciplines. N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos).

Pour d'autres informations :

contenus.secretariat@snes.edu



POUR ADHERER AU SNES-FSU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU ou payer en ligne www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).



LETTRES CLASSIQUES, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

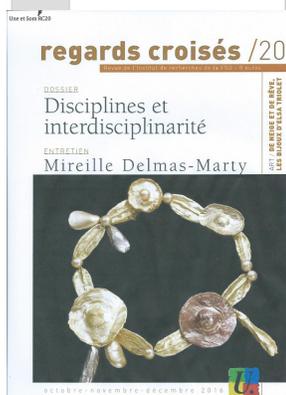


Le SNES, pour agir ensemble

Le SNES-FSU est attaché au fait que les professeurs de Lettres Classiques sont professeurs de Lettres, pas seulement professeurs de latin et de grec. Cette fiche aborde la question des LCA. Pour le français et les lettres, reportez-vous à la fiche Lettres modernes.

La réforme du collège avait conduit à la réduction des horaires et leur financement sur la marge d'autonomie. Les modifications apportées à la rentrée 2017 ont permis d'augmenter ces horaires mais ce n'est pas une obligation puisqu'ils demeurent modulables. La marge horaire de 3h par classe à répartir entre tous les enseignements facultatifs conduit à la concurrence entre les disciplines. De fait, peu de collèges proposent 7h de latin et 3h de grec. La certification complémentaire en LCA fait courir le risque de fermetures de postes en lettres classiques lors de départ à la retraite ou quand ceux-ci seront vacants.

En lycée, regroupements anti-pédagogiques, horaires dissuasifs et réduits se poursuivent...



La réforme annoncée élargit au lycée le financement des options sur des heures de marge. La spécialité LLCA (Littérature et langues et cultures de l'Antiquité) ne sera vraisemblablement pas ouverte partout et la lourdeur de l'enseignement (6h de latin ou de grec en terminale) incitera sans-doute peu d'élèves à la suivre. Parallèlement l'option facultative perdra le coefficient 3 qui motivait de nombreux candidats latinistes ou hellénistes et sera évalué dans le cadre du contrôle continu. Rien n'est donc fait pour revaloriser les LCA et faire valoir l'importance et la réalité de leur contribution à la constitution d'une culture commune.

QUE PROPOSE LE SNES-FSU ?

Le SNES-FSU demande des heures fléchées, des horaires nationaux et progressifs de la Cinquième à la Troisième. Tous les élèves qui le souhaitent doivent pouvoir suivre un enseignement de latin ou de grec, au collège comme au lycée, dispensé par un professeur de Lettres Classiques. Le SNES-FSU est porteur d'un projet d'initiation aux LCA en classe de 6ème, et d'une spécialité LCA en lycée ouverte sur l'interdisciplinarité.

Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s . Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique. Retrouvez des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site :

<http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html>

POUR PARTICIPER, demander son inscription sur une liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqués et/ou participer à des journées de réflexion : groupe-lettres@snes.edu